



Madame Annick GIRARDIN

Ministre de la Réforme de l'Etat

De la Décentralisation et de la Fonction Publique

80, rue de Lille

75007 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. YK/IR 25

Paris, le 1^{er} juin 2016

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : PREAVIS DE GREVE DU VENDREDI 10 JUIN 2016 À 18H AU DIMANCHE 10 JUILLET 2016 À 24H00

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 521-2, L 521-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE de déposer, à la demande de la Section Nationale FORCE OUVRIÈRE POLICE MUNICIPALE, un préavis de grève du vendredi 10 juin 2016 à 18h00 au dimanche 10 juillet 2016 à 24h00.

Il couvrira les **policiers municipaux, les gardes champêtres, les agents territoriaux chargés de fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), les agents territoriaux opérateurs de vidéo protection, relevant de notre fédération.**

Cette grève portera sur les revendications suivantes :

VOLET SOCIAL :

- Revalorisation de l'Indemnité spéciale de fonctions et son intégration dans le calcul à pension
- Création d'une véritable catégorie A
- Création d'un cadre d'emplois pour les ASVP et les agents de vidéo protection et intégration de ces emplois dans la filière sécurité-police
- Bénéfice de la catégorie active de la CNRACL pour l'ensemble des agents du cadre d'emplois de la police municipale.

VOLET TECHNIQUE :

- Généralisation de l'armement (arme de poing) et des équipements de protection.

Afin de permettre aux agents de la fonction publique territoriale, **policiers municipaux, les gardes champêtres, les agents territoriaux chargés de fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), les agents territoriaux chargés de fonctions de vidéo protection,** relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du **VENDREDI 10 JUIN 2016 À 18 H AU DIMANCHE 10 JUILLET 2016 À 24H00.**

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général